

# Conducteur de transport en commun sur route

RNCP37878 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 3                 |
| Sigle                   | TP — Titre professionnel |
| Code(s) NSF             | 311u                     |
| Formacode(s)            | 31805                    |
| Code(s) ROME            | N4103                    |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement de droit  |
| Date d'échéance         | 07/06/2028               |

## Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

## Partenaires habilités

354 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 347 à former et organiser l'évaluation et 7 à former.

| Organisme            | SIRET          | Habilitation                     |
|----------------------|----------------|----------------------------------|
| ABS FORMATION        | 38491515300017 | Former et organiser l'évaluation |
| ABSKILL II           | 40827328200058 | Former et organiser l'évaluation |
| ABSKILL II           | 40827328200074 | Former et organiser l'évaluation |
| ABSKILL II           | 40827328200108 | Former et organiser l'évaluation |
| ACADEMIE BY TRANSDEV | 82436257800026 | Former et organiser l'évaluation |
| A.C POIDS LOURDS     | 44220875700058 | Former et organiser l'évaluation |
| AEB                  | 79904809500027 | Former et organiser l'évaluation |
| AFA FORMATION        | 44432770400086 | Former et organiser l'évaluation |
| AFPA ENTREPRISES     | 82409268800012 | Former                           |
| AFPA ENTREPRISES     | 82409268800137 | Former                           |

Liste complète des 354 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp37878-conducteur-de-transport-en-commun-sur-route/partenaires>

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le conducteur de transport en commun sur route conduit un véhicule de type autobus ou autocar dans des conditions de sécurité et de confort optimales. Dans le respect du code de la route , des réglementations et des procédures de l'entreprise, il conduit sur tout type de parcours, selon des horaires prescrits et sur des itinéraires comportant des points d'arrêt définis.

### ACTIVITÉS VISÉES

Les caractéristiques des services et des lignes sont variées. L'emploi de conducteur de transport en commun sur route couvre une multitude de missions : lignes régulières urbaines et interurbaines, lignes scolaires, navettes d'entreprises, navettes de gares ou d'aéroports, services librement organisés (SLO), lignes internationales, navettes de transport en commun à mobilité réduite (TPMR), prestations de transport « à la carte » ou énoncées par la commande d'un donneur d'ordres, excursions ponctuelles et de courte durée organisées par un transporteur.

Dans toutes les situations, le conducteur de transport en commun sur route doit tenir compte des caractéristiques des différents véhicules, du type de service, des conditions météorologiques, de l'environnement et des autres usagers de la route, notamment les utilisateurs de nouvelles mobilités. Il veille à adopter les principes d'écoconduite dans un souci de réduction de l'impact environnemental.

Le conducteur de transport en commun sur route, vérifie l'état du véhicule et des équipements. Il vérifie la présence à bord et la validité des documents obligatoires. Il accueille les clients et les renseigne sur les horaires, les lignes, la tarification et les correspondances. Il délivre des titres de transport, gère la caisse et les stocks de titres, et s'assure que le passager détient un titre de transport valide. Dans le cadre d'un service occasionnel pour une excursion d'un ou plusieurs jours, il participe au chargement et au déchargement des bagages, établit et renseigne tout document administratif en lien avec le transport.

Il programme et met en service l'outil de navigation, conformément au parcours prescrit.

Il adopte un comportement et une attitude visant à prévenir les situations difficiles, le vandalisme et les agressions. Il veille à informer les clients de toute modification d'itinéraire et d'horaire. Il peut avoir à s'exprimer dans une langue étrangère si la situation géographique ou l'activité des entreprises l'exigent.

En cas de conflit, le conducteur de transport en commun sur route cherche à le désamorcer et il alerte les services concernés. Il décèle les dysfonctionnements du véhicule et de ses équipements. En cas de perturbation du service, il informe la clientèle de manière précise. Lorsqu'un incident ou accident survient au cours du service, il applique les procédures de protection et d'alerte et porte assistance aux personnes.

Le conducteur de transport en commun sur route rend compte de son activité à son supérieur hiérarchique et au service en charge de l'exploitation, oralement ou par écrit, ou au moyen d'un système embarqué d'aide à l'exploitation et à l'information des voyageurs (SAEIV). Le respect des critères du service peut être contrôlé par les autorités organisatrices des mobilités (AOM). De ce fait, le conducteur doit conserver une attitude commerciale exemplaire.

Le conducteur de transport en commun sur route est ponctuellement en contact avec ses collègues conducteurs et avec les collaborateurs de l'entreprise tels que les contrôleurs ou vérificateurs, les agents de médiation, le cas échéant les personnels du service de maintenance, les forces de l'ordre ou les services de secours.

L'emploi s'exerce de jour comme de nuit, dans des conditions météorologiques parfois difficiles. Outre les jours ouvrés, le conducteur de transport en commun sur route est susceptible d'exercer son activité les week-ends ou les jours fériés. Son service peut être établi en une ou plusieurs vacations au cours d'une même journée. Il peut avoir à transporter des personnes à mobilité réduite auxquelles il facilite l'accès à la montée et à la descente. En toutes circonstances, il doit faire preuve de maîtrise de soi, calme et courtoisie. En fonction des besoins du service, le conducteur de transport en commun sur route peut être amené à passer une ou plusieurs nuits hors domicile.

L'exercice de l'emploi requiert une bonne condition physique et une présentation personnelle soignée. Une tenue professionnelle peut être exigée.

Par sa conduite et son attitude, il valorise l'image de marque de l'entreprise.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Réaliser en sécurité un transport de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun :

Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun.

Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun.

Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun.

Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun.

Prévenir les situations difficiles et appliquer les procédures en cas d'incident, de malaise ou d'accident dans le cadre d'un transport en commun.

Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprise de transport public de voyageurs (un transporteur) agissant en « compte d'autrui »

Régie agissant pour le compte d'une autorité organisatrice

Structure dont le transport de voyageurs n'est pas l'activité principale et qui assure ses besoins en transport de personnes avec ses propres moyens (entreprise, collectivité, association agissant en « compte propre »)

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Conducteur d'autobus ou d'autocar affecté à des services réguliers urbains, interurbains, départementaux, régionaux, services librement organisés (SLO) et internationaux

Conducteur en période scolaire (CPS)

Conducteur de navettes de gares, d'aéroports ou de personnel d'entreprises ainsi que du transport à la demande (TAD)

Conducteur accompagnateur de personnes à mobilité réduite

Machinistes receveurs

Conducteur receveur

Conducteur de petit train touristique

Le conducteur de transport en commun sur route peut évoluer vers les métiers de l'exploitation, du commercial ou du contrôle du transport de voyageurs. Il peut devenir tuteur, moniteur d'entreprise voire formateur ou responsable d'une équipe.

Pour les réseaux exploitant également des lignes de tramways, il peut diversifier son activité en conduisant ce type de matériel sous réserve d'une habilitation.

Il peut s'orienter vers un emploi de conducteur de tourisme ou de grand tourisme ou se spécialiser dans l'évènementiel.

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Décret n° 2016-1550 du 17 novembre 2016

relatif à certaines dispositions de la partie réglementaire du code des transports (NOR : DEVK1527797D)

Décret n° 2022-1090 du 29 juillet 2022

relatif à la conduite encadrée (NOR : IOMS2135449D)

Arrêté du 5 janvier 2023 relatif à la conduite encadrée (NOR : IOMS2227544A)

Chapitre IV du code des transports

: Formation professionnelle des conducteurs, articles R. 3314-1 à 3314-28

Chapitre V du code des transports

: Contrôles et sanctions, articles R. 3315-1 à R. 3315-12

Ce métier est réglementé. Le conducteur doit justifier :

- de l'âge requis pour accéder à la profession : 20 ans pour un véhicule de transport en commun nécessitant un permis de catégorie D ou DE, sur le territoire national. Cet âge est ramené à 18 ans pour les véhicules nécessitant un permis de catégorie D1 ou D1E lorsque la conduite a lieu sur le territoire national, ou pour les véhicules nécessitant un permis de catégorie D ou DE conduits sans passager ou lorsque le conducteur exécute des services réguliers dont le parcours de ligne ne dépasse pas 50 kilomètres, y compris scolaire sous conditions (CF. Décret n° 2021-542 du 30 avril 2021

);

- de la détention de la catégorie D du permis de conduire valide (visite médicale) correspondant à la conduite des véhicules de transport en commun ;

- de la détention de la carte de qualification de conducteur (cf. décret 1340-2007 du 11 septembre 2007 modifié par le décret 2010 - 931 du 24 août 2010 et par l'article R3314-27 du code des transports du 1er février 2022) ;

- pour la conduite de certains véhicules, éventuellement de la détention d'une carte individuelle de conducteur pour l'utilisation d'un tachygraphe numérique (Article R. 3313-19 et R. 3313-21 du code des transports du 1er août 2022).

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

**Tension de recrutement (DARES 2024)** Très élevée (5/5)

**Facteurs principaux**

Manque de main-d'œuvre disponible, Non-durabilité de l'emploi, Conditions de travail contraignantes

|                                          |                                                                                  |
|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Salaire médian (mensuel)</b>          | 1 900 €                                                                          |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | J3X41 — Conducteurs de transport en commun sur route · tension 5/5 (Très élevée) |
| <b>Projets de recrutement (BMO 2026)</b> | 12 211                                                                           |
| <b>Jugés difficiles à recruter</b>       | 61 %                                                                             |
| <b>Emplois saisonniers</b>               | 16 %                                                                             |
| <b>Familles professionnelles (FAP)</b>   | J3X41 — Conducteurs de transport en commun sur route                             |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education)

### ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Polynésie française

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                                |                                                                                       |
|--------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Prise en charge usuelle</b> | 9 800 €                                                                               |
| <b>Selon la branche</b>        | 7 721 € – 11 770 €                                                                    |
| <b>Prise en charge</b>         | <b>Branches concernées</b>                                                            |
| 9 800 €                        | Valeur par défaut · 209 branches                                                      |
| 11 770 €                       | CPNE des réseaux de transports publics urbains de voyageurs, Conseil des métiers RATP |
| 9 203 €                        | CPNE Travail Temporaire                                                               |
| 7 721 €                        | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat                     |

## Base légale

|                                            |            |
|--------------------------------------------|------------|
| <b>Date d'échéance de l'enregistrement</b> | 07/06/2028 |
|--------------------------------------------|------------|

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2021  | 6726      | 8        | 84 %             | 70 %         |

## Liens avec d'autres certifications

### ANCIENNES VERSIONS

RNCP31085

## Pour plus d'informations

### Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37878/>

## Où se former

|                        |                  |
|------------------------|------------------|
| Formations référencées | 223              |
| Organismes             | 137              |
| Régions couvertes      | 14               |
| Prix indicatif         | 600 € – 11 760 € |
| Durée                  | 311 – 504 h      |

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

## Se former en apprentissage

|                                |                      |
|--------------------------------|----------------------|
| Formations en apprentissage    | 58                   |
| Organismes gestionnaires (CFA) | 40                   |
| Organismes formateurs          | 55                   |
| Régions couvertes              | 10                   |
| Départements couverts          | 35                   |
| Organismes certifiés Qualiopi  | 55                   |
| Sessions                       | de 12/2025 à 06/2029 |

Catalogue des formations en apprentissage — réseau des Carif-Oref. Sans frais pour l'alternant : formation financée par l'OPCO de la branche (NPEC).

## Entrées et sorties de formation

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Entrées en formation   | 257               |
| Parcours menés à terme | 206               |
| Taux d'achèvement      | 80 %              |
| Période                | 09/2023 – 09/2026 |

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

## Demande CPF — formations engagées

|                        |                   |
|------------------------|-------------------|
| Dossiers CPF engagés   | 353               |
| Montant total engagé   | 2 028 857 €       |
| Coût moyen par dossier | 5 747 €           |
| Durée moyenne          | 350 h             |
| Période                | 08/2023 – 09/2026 |
| France compétences     | 55 %              |
| France Travail         | 24 %              |

|                                    |      |
|------------------------------------|------|
| <b>Entreprise</b>                  | 10 % |
| <b>Reste à charge titulaire</b>    | 8 %  |
| <b>Régions</b>                     | 2 %  |
| <b>OPCO</b>                        | 0 %  |
| <b>Compte d'engagement citoyen</b> | 0 %  |

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.